

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019 – 19H30

**PRÉSENTS** : DAVAYAT.A, JANKOWSKI. G, VIDEAU.J. Y, LITWINSKI.N, BLANC. H, LE CLANCHE. H, COURTIN J.D, DELCHET. F.

**ABSENT** : DUBOIS.V, DUVAL. C.

Le Conseil Municipal a désigné Hervé LE CLANCHE comme secrétaire de séance.



## Autorisation de recrutement d'un agent du service remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme

L'employé communal contractuel ayant annoncé son départ, et dans l'attente du retour de l'employé communal titulaire en juillet, le conseil municipal décide de faire appel au service de remplacement du centre de gestion.

Mme le Maire expose les conditions de remplacement, le service fonctionne avec des frais de gestion de 6% + une assurance statutaire de 0,95 %.

Vote à l'unanimité.

## Vote du compte administratif

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés 2017	77 082.57			160 515.83 €	77 082.57 €	160 515.83 €
Résultats affectés de 2017			42 991.57		42 991.57 €	
Opérations de l'exercice	83 576.86 €	139 258.18 €	213 542.64 €	255 952.76 €	297 119.50 €	395 210.94 €
<b>TOTAUX</b>	160 659.43 €	139 258.18 €	256 534.21 €	416 468.59 €	417 193.64 €	555 726.77 €
Résultat de clôture 2018	<b>21 401.25 €</b>			<b>159 934.38 €</b>		
Restes à réaliser	22 821.60 €	40 203.52 €				
<b>RESULTAT DEFINITIFS 2018</b>						<b>138 533.13 €</b>

Madame le Maire ne prend pas part au vote, le compte administratif est présenté par Monsieur Jean- Yves Videau.

Vote à l'unanimité

## **Vote du compte de gestion**

Le compte de gestion dressé par le receveur, similaire au compte administratif est voté à l'unanimité

## **Vote du taux d'imposition 2019**

Taxe d'habitation : **7,44 %**

Taxe foncière bâtie : **12,11%**

Taxe foncière non bâtie : **56,52 %**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taxes telles que présentées.

## **Vote des subventions**

Les subventions sont reconduites pour la somme de 1 950.00€

## **Vote du budget primitif 2019**

Fonctionnement : 278 470.38 €

Investissement : 437 759.06 €

## **Demande de prêts**

Après le vote du budget et considérant l'excédent, Madame le Maire propose la demande d'un prêt P.S.P.L pour un montant de 129 917 € concernant les travaux de voirie au taux de 2, 05% et d'un prêt « Acquaprêt » d'un montant de 87 900 € concernant le réseau d'eau pluviale au taux de 1,50 % sur une durée de 25 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Madame le Maire et autorise Madame le Maire à demander les prêts, à les réaliser et à signer tous documents.

## **Modification des statuts de la SEMERAP**

Pour rappel, la SEMERAP initialement Société d'Economie Mixte a été transformée en Société Publique Locale en 2013.

Les modifications portent sur l'objet social qui a été simplifié, sur le fonctionnement du conseil d'administration et sur le contrôle analogue exercé par les actionnaires sur la Société Publique Locale

Vote à l'unanimité

## **Changement de périmètre du syndicat Morge et Chambaron**

Les communes d'Artonne et Saint- Myon ont adhéré au Syndicat Morge et Chambaron, un nouveau périmètre doit être défini.

Vote à l'unanimité

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal **de la prescription de l'élaboration du PLUi intercommunal (31 communes) par la Communauté d'Agglomération. Ce PLUi se terminera à l'automne 2022.**

Les élections européennes ont lieu le 26 mai 2019, une permanence doit être établie, Madame le Maire demande aux conseillers d'envoyer leurs disponibilités

La matinée environnement aura lieu samedi, 6 avril 2019 à 9 h00

Une randonnée patrimoine aura lieu à Varennes samedi, 27 avril 2019. Départ à 14h00 à la Salle des Fêtes.

Le vide grenier est prévu le 15 septembre 2019.

Il a été signalé un accident sur la Route de Clerlande entre deux véhicules suite à un stop non respecté.

Il est demandé à la commune de renforcer la sécurité.

Chemin de Landenouse, les panneaux sont bien en place, certains seront changés pour plus de lisibilité et une limitation à 40km/h sera prise par arrêté.

Aux conducteurs d'être prudents et de respecter le code de la route.

**Affiché en Mairie le 04 Avril 2019**

**Madame le Maire,**

**Annick DAVAYAT**